COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2014

Nombre de conseillers

En exercice : 14 Présents : 10 Votants : 11

L'an deux mil quatorze

Le treize février à 18 heures

Le Conseil Municipal de la commune de SURY PRES LERE

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal VIGUIE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 05 février 2014.

Présents:

Mme Juste Ginette, Mme Sellier Monique, Mme Fleurier Brigitte,

M. Fauvel Claude, M. Borderieux Jack, M. Dubois Jean-Claude, M. Robinet Jean-

Luc, M. Ballenecker Philippe et M. Bordu Gérard.

Personnes excusées:

M. Dauron Alain (pouvoir à M. Borderieux Jack), Mme Trouvé Véronique, Mme

Gibert Annie et M. Marcellot Daniel.

Mme Juste Ginette a été élue secrétaire.

Renouvellement du contrat de balayage des rues.

Le conseil municipal décide à l'unanimité par 11 voix de reconduire le contrat annuel avec la société giennoise d'assainissement Meyer pour 8 vacations annuelles de balayage des rues en 2014 au prix forfaitaire 675.33 € H.T. par vacation.

Renouvellement du contrat pour la tonte des espaces verts.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité par 11 voix de renouveler le contrat de tonte des espaces verts à l'entreprise TRAP'S de Nevers soit :

· 11 interventions en 2014 pour un montant de 7 144.31 € H.T.

Débroussaillage d'une parcelle au Vernoy.

Après délibération, le conseil municipal, accepte à l'unanimité par 11 voix pour, le devis de l'Entr'aide Bassin d'Emploi Aubigny-Belleville (chantier d'insertion) pour le débroussaillage d'une parcelle située au Vernoy pour un montant de 1 946 € H.T. Cette prestation comprend trois passages dans l'année 2014.

Renouvellement du contrat pour la dératisation.

Le conseil municipal décide à l'unanimité par 11 voix pour, de reconduire le contrat de dératisation avec l'entreprise Berry Dératisation d'un montant total de $1.727.40 \in H.T.$ pour 3 applications annuelles en 2014 et de reconduire un passage en 2014 pour le traitement des taupes pour un montant de $536.74 \in H.T.$

Travaux RD 152:

Le centre de gestion de la route Bourges Sancerre et le pôle sécurité routière ont adressé un plan indiquant une emprise nécessaire de 230 m2 pour réaliser un redressement du virage situé à la Grande Maison. Monsieur le Maire était chargé de contacter le propriétaire pour savoir si celui-ci validait le principe de vente de cette surface. Le conseil municipal prend connaissance de l'accord de Mme et M. Bordu pour la vente au Conseil Général du morceau de parcelle pour un aménagement routier sur la RD 152.

Comptage véhicules au Grand Bois Dieu:

Le conseil municipal prend connaissance de la synthèse des résultats de relevés de vitesse effectués au Grand Bois Dieu effectués par le Conseil Général. Le trafic est faible avec une vitesse moyenne aux alentours de 70 km/h. 85 % des véhicules roulent à une vitesse inférieure à 84 km/h pour une vitesse autorisée à 90 km/h. L'usager adapte à sa vitesse à son environnement. En conclusion le Conseil Général indique qu'il n"y a pas de nécessité de mettre en place une signalisation de limitation de vitesse.

Association TGV Grand Centre Auvergne.

Une nouvelle ligne de TGV est en projet : Paris - Orléans - Nevers - Moulins - Clermont pour 2025. Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité par 11 voix pour, de ne pas renouveler l'adhésion à l'association TGV Grand Centre Auvergne.

Changement du siège social de la C.D.C. H.B.V.L. :

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité par 11 voix pour le changement de siège social de la communauté de communes Haut Berry Val de Loire à l'adresse suivante : 11 place des Tilleuls - 18 240 Boulleret.

Subvention voyage scolaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité par 11 voix pour d'attribuer une subvention de 150 € aux élèves de Sury scolarisés au collège Claude Tillier :

- partant en voyage en Italie du Nord : Vincent ARCIGNI, Céline BERTHEAU, Guéric RICORDEL et Fabien PASSAS.
- partant en voyage en Allemagne : Guéric RICORDEL.
- partant en séjour sportif dans le Vercors : Baptiste DEKESEL et Noémie BAPTESTE.

Soit 150 € x 7 élèves = 1 050 euros.

Subvention comité de comice de Sancerre :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité par 11 voix pour d'attribuer une subvention de 50 € concours général agricole de Sancerre.

Stationnement salle des Fêtes :

Le conseil municipal décide à l'unanimité par 11 voix pour l'interdiction de stationner sur les trottoirs devant la salle des Fêtes et ce des deux côtés jusqu'à la bibliothèque incluse. Monsieur le Maire prendra un arrêté pour entériner cette décision.

Demandes du P.S.P.G. :

Le conseil municipal prend connaissance d'une demande d'abri bus au PSPG et d'une demande de remise en état d'un chemin ainsi que de sa fermeture. La demande d'abri bus est transmise au Conseil Général et le conseil refuse la fermeture du chemin.

Remerciements:

Le conseil municipal est informé de divers remerciements dont les restos du cœur et le comité de comice de Léré.

Tour de garde aux élections municipales du 23 mars 2014 :

8h-10h	M. VIGUIE Pascal	M. MARCELLOT Daniel	M. DUBOIS Jean-Claude
10h-12h	M. BALLENECKER Philippe	Mme SELLIER Monique	M. ROBINET Jean-Luc
12h-14h	Mme JUSTE Ginette	Mme GIBERT Annie	Mme HAREL Marie Thérèse
14h-16h	M. FAUVEL Claude	M. BORDERIEUX Jack	M. DAURON Alain
16h-18h	M. VIGUIE Pascal	Mme FLEURIER Brigitte	M. BORDU Gérard

Président du bureau de vote: M. VIGUIE Pascal. Il est rappelé qu'il est obligatoire de présenter une pièce d'identité lors du prochain vote (la liste des documents acceptés est distribuée aux conseillers municipaux et est affichée à la mairie).

Syndicat Pays Sancerre Sologne:

Le conseil municipal prend connaissance du bilan d'activités 2013 du pays Sancerre Sologne. Celui-ci est disponible au secrétariat de la mairie.

C.D.C. H.B.V.L. :

Concernant le projet de réaliser une crèche, la consultation des entreprises est en cours. Le résultat de l'appel d'offres sera connu fin février.

Etang de la Fortay:

Il a été aleviné avec 65 kg gardons, 50 kg de brochets et 12 kg de black-bass pour un montant de 1 115.68 € T.T.C. La pêche est interdite jusqu'au 28 février inclus.

A.D.M.R. :

L'A.DM.R. confirme sa future location des locaux de l'ancienne mairie, les travaux commencent bientôt.

M. Ballenecker informe que le repas de chasse a lieu le dimanche 16 mars.

Mme Sellier signale qu'il y a deux tuiles à changer à l'abri-bus.

La séance est levée à 19h20.